



Fédération Française de la Santé de la Médecine et de l'Action Sociale

27/01/06

Communiqué de Presse Ordre Infirmier

La Fédération de la Santé CFE-CGC

soutient la création d'un Ordre Infirmier

Chargé par le Ministre d'organiser la concertation en vue de la création d'une "structure d'organisation et de gestion de la profession infirmière", **Edouard COUTY devient Monsieur Ordre Infirmier**. La Fédération Santé Social CFE-CGC ne peut qu'être **satisfaite de la nomination** de l'ancien Directeur de la DHOS, dont elle a toujours apprécié le professionnalisme et les valeurs humaines.

La Fédération de la Santé CFE-CGC estime qu'il serait péjoratif pour les infirmières d'avoir une "instance au nom indéterminé", alors que les autres professions de santé ont des Ordres. Les infirmières ne peuvent que s'étonner d'un tel **blocage sur le mot "ordre", alors qu'il n'a posé aucun problème en 2004 pour les kinésithérapeutes et les pédicures.** Pour le Ministère, le fait que la **profession soit essentiellement féminine** la condamne t-elle à rester à l'Office ?

La Fédération de la Santé CFE-CGC est favorable à la création d'un Ordre Infirmier, car dans un milieu constitué de **professions réglementées**, il est normal que les salariés éprouvent le besoin de s'exprimer également comme professionnels de santé. C'est pourquoi **notre Fédération comporte des syndicats professionnels**, comme le SNPI (Syndicat National des Professionnels Infirmiers) pour les infirmières, et le SNKS (Syndicat National des Kinésithérapeutes Salariés) pour les kinésithérapeutes.

Pendant des années, le SNKS a œuvré à la création d'un ordre des masseurs- kinésithérapeutes, et nous espérons que le SNPI pourra lui aussi concrétiser cette légitime revendication.

Chacun doit avoir conscience qu'il ne s'agit pas d'une démarche corporatiste. L'objectif est d'avoir une instance capable d'exprimer une **vision infirmière de la politique de santé.** Aujourd'hui, sur les questions de santé, nous avons l'opinion des médecins, des administratifs, des économistes de santé, mais pas celle des professionnels de santé.

Or, de part sa formation en santé publique, ses compétences en prévention, et son savoir-faire en éducation de la santé, **l'infirmière a beaucoup à apporter pour une meilleure prise en charge des besoins de santé de la population.** L'exemple des pays européens dotés d'un ordre infirmier est parlant :

- **en Espagne, les dispensaires** ont été maintenus, alors qu'en France il a fallu attendre des années d'engorgement des urgences hospitalières pour créer des «maisons médicales»,
- **en Angleterre, la douleur** est gérée depuis des décennies, alors qu'en France les médecins considéraient la douleur comme un signe clinique qu'il ne fallait pas masquer, car ils ne sont formés à la douleur que depuis la loi Kouchner de 1995,

De nombreux pays européens disposent d'un ordre infirmier : les scandinaves et les anglo-saxons depuis longtemps, mais également Autriche et les pays latins comme l'Italie, l'Espagne, le Portugal, et depuis 2004 la Grèce. Même les nouveaux membres en sont dotés (Malte, Lituanie, Slovaquie, Croatie). Allons nous devenir une nouvelle **exception culturelle** ?